

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Conformément à l'article 555 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums* relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 2 juin 2009 laquelle concerne le règlement 2009-194 qui s'intitule : « Règlement décrétant des travaux de modification à l'usine de filtration et autorisant un emprunt de 100 000,00\$ à cette fin » ;

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office :

- que le nombre de personnes habiles à voter selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums* est de 939;
- que le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 104;
- que le nombre de demande faite est de 0;
- que le règlement 2009-194 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'émet et dépose ce certificat à Upton ce 2 juin 2009 à 19 h 01.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 2 juin 2009 à 20h00 à la salle des session du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire, monsieur Yves Croteau;

Les Conseillers, messieurs : Simon Fortin
Alain Joubert
André Bernier
Claude Larocque
Dominic Dion
Guy Lapointe.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures 00 minute par un moment de réflexion.

187-06-2009

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Simon Fortin, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

- 10.1 Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin
- 10.2 Adhésion aux Fleurons du Québec
- 10.3 Règlement provincial Q-2, r.8
- 10.4 Paiement à la firme Teknika – HBA
- 10.5 Demande de commandite de Toxi-Co-Gîtes
- 10.6 Demande de monsieur Huot
- 10.7 Conflits d'intérêts – explications
- 10.8 Information concernant les licences pour chiens

188-06-2009

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DES SÉANCES DU 5 MAI, DU 25 MAI ET DU 27 MAI 2009

Il est proposé par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 5 mai 2009, de la séance extraordinaire du 25 mai 2009 ainsi que de son ajournement du 27 mai 2009. Il est à noter que la résolution 172-05-2009 devait plutôt se lire comme suit :

« En conséquence, **il est proposé** par monsieur **Claude Larocque**, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit achetée au Journal La voix de l'Est, une publicité au format de ¼ de page tel qu'utilisé au dernier cahier spécial. »

3. FINANCES

189-06-2009

3.1 Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers d'approuver les comptes à payer pour une somme de 51 585,60 \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de mai 2009 pour une somme de 34 011,17 \$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Période de questions (20 minutes)

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

4.2 Analyse des soumissions et recommandation de la firme Teknika – HBA concernant l'achat et l'installation d'un débitmètre à la salle des pompes de l'usine de filtration

Considérant que la Municipalité a mandaté la firme Teknika – HBA afin de procéder à un appel d'offres concernant l'achat et l'installation d'un débitmètre à l'usine de filtration;

Considérant que les trois entreprises invitées à soumissionner sont conformes et répondent aux critères exigés par Teknika – HBA;

Considérant que les montants soumissionnés sont les suivants :

Roberts & Cie Ltée	4 150,00 \$ (avant taxes)
Constructions F.J.L. inc.	4 845,00 \$ (avant taxes)
M.P. Éco	5 322,00 \$ (avant taxes)

Considérant que la firme Teknika – HBA nous recommande après vérification de la conformité des soumissionnaires d’accepter l’offre la plus basse conforme à l’appel d’offres soumise soit l’entreprise Roberts & Cie Ltée;

190-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Simon Fortin, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l’unanimité** des conseillers :

Que l’entreprise Roberts & Cie Ltée soit retenue pour l’achat et l’installation d’un débitmètre à la salle des pompes de l’usine de filtration;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à payer un montant de 4 150,00 \$ plus les taxes pour l’achat et l’installation d’un débitmètre à l’usine de filtration.

4.3 Loi sur les archives

Considérant qu’en vertu de l’article 7 de la *Loi sur les archives*, la Municipalité doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Considérant que selon l’article 8 de cette même loi, la Municipalité doit soumettre à l’approbation du ministre son calendrier de conservation et toute modification relative à l’addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que ce calendrier doit être soumis à l’approbation de la Ministre de la Culture et des Communications;

191-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l’unanimité** des conseillers que soit adopté le calendrier de conservation préparé par madame Maryse Deslandes, archiviste de la Municipalité et d’autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale à le signer et à le soumettre aux Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité d’Upton.

4.4 Dépôt du bulletin des membres-sociétaires 2008 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Monsieur le maire, Yves Croteau dépose le bulletin des membres-sociétaires 2008 de La Mutuelle des municipalités du Québec et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.5 Évaluation à la Station de pompage et à l’usine d’épuration

Considérant que la Municipalité, suite à une demande de *Chapdelaine, assurances, services financiers*, doit procéder à l’évaluation de ses équipements mécaniques-électriques incluant tous les équipements fixes pour la station de pompage au 648, rue St-Éphrem et à l’usine d’épuration située au 1001, rang 21;

Considérant que la firme Teknika-HBA est habilité à effectuer le type d’évaluation requis;

Considérant que la firme Teknika-HBA propose un tarif de 600,00 \$ plus taxes pour procéder à l'évaluation des deux emplacements;

192-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à mandater la firme Teknika-HBA pour procéder à l'évaluation de ses équipements mécaniques-électriques incluant tous les équipements fixes pour la station de pompage ainsi que pour son usine d'épuration;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à payer la somme de 600,00 \$ plus taxes à la firme Teknika-HBA pour l'évaluation des deux sites.

4.6 Dépôt du rapport annuel de gestion de la Sûreté du Québec

Le maire, Monsieur Yves Croteau dépose le rapport annuel de gestion de la Sûreté du Québec et tous les membres du Conseil en prennent connaissance.

4.7 Dépôt de l'analyse des surplus « Aqueducs et Égouts »

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le document nommé « Analyse des surplus Aqueducs et Égouts » au 31 décembre 2008, lequel a été préparé par monsieur Serge Beauregard, vérificateur de la firme FBL

4.8 Augmentation des heures de Lyne Loiselle, secrétaire à la municipalité

Considérant que l'embauche d'une secrétaire était nécessaire en janvier dernier afin de libérer la directrice générale de certaines tâches cléricales;

Considérant que depuis l'embauche de madame Lyne Loiselle, la directrice générale peut maintenant se consacrer davantage sur des tâches qui permettent à la Municipalité de réaliser des économies substantielles, à savoir :

- L'étude de subventions potentielles pour la Municipalité;
- La rédaction et l'inscription d'appel d'offres (diminution des frais de professionnels);
- La rédaction de règlements et de divers documents plus spécialisés (diminution des frais d'avocats et de divers consultants);

193-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que madame Lyne Loiselle, secrétaire-réceptionniste à la Municipalité puisse travailler au-delà du nombre d'heures accordées à la résolution 011-01-2009 et ce, selon la demande de madame Cynthia Bossé, directrice générale.

4.9 Rapport de vérification de la firme Consultax

Madame Cynthia Bossé, directrice générale dépose le rapport de vérification de la firme Consultax.

Elle explique que pour l'exercice de récupération des TPS & TVQ, la firme Consultax a été engagée, conformément à la résolution 421-12-2008. La méthode utilisée et le résultat de l'exercice sont concluants et déterminants de par les montants pouvant être récupérés par la Municipalité.

Le mandat de récupération des TPS & TVQ des 6 derniers mois soit pour l'exercice du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008 rapporte à la Municipalité un

montant supplémentaire de remboursement de 2 665,48\$. Pour les années subséquentes, il est conservateur d'espérer des montants supplémentaires totalisant 5 000,00 \$ par an si le niveau des achats et des dépenses de la Municipalité est maintenu.

4.10 Annulation de facture 917

Considérant que la résolution 131-04-2009 demandait à ce que l'on vérifie si le Centre d'interprétation de l'Horticulture de la Montérégie CIHM avait un lien avec Les 3 Clochers;

Considérant qu'après vérification auprès de monsieur Gilles Paradis, président de « Les 3 Clochers », il existe un lien entre les deux organismes en ce sens où le Centre d'interprétation de l'Horticulture de la Montérégie commandite l'association « Les 3 Clochers »;

Considérant qu'au moment de la vérification, la facture 917 totalisant un montant de 80,00 \$ était déjà émise;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de cette facture afin de respecter la résolution 131-04-2009;

194-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit annulée la facture 917 au montant de 80,00 \$ au nom de Centre d'interprétation de l'Horticulture de la Montérégie ».

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien à cet item.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de juin 2009

La directrice générale a remis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel soumet les prévisions des travaux à exécuter pendant le mois de juin 2009 et ce, pour une somme de 8 400,00 \$ plus les taxes;

195-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à disposer d'un budget de 8 400,00 \$ plus les taxes pour tous les travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

6.2 Lignages des rues et des stationnements

Considérant l'appel d'offres 2009-002 concernant le lignage des rues et des stationnements sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

Considérant que la Municipalité a reçu une seule soumission en bonne et due forme soit celle de la compagnie « Lignes de Stationnement Rivard 2004 Inc. » et que les montants soumis sont les suivants :

LIGNAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS	PRIX UNITAIRE
Lignage simple discontinue Prix au m. Lin. Basé sur 13 132 m.lin	0,18 \$
Lignage simple Prix au m. lin. Basé sur 4 407 m.lin	0,22 \$
Lignage double Prix au m. lin. Basé sur 3 596 m.lin.	0,40 \$
Ligne d'arrêt Pris basé sur environ 2 unités	25,00 \$
Lignes de stationnement devant la caserne Prix pour l'ensemble des lignes	180,00 \$
Inscription « Zone scolaire » Prix basé sur 2 unités	150,00 \$
Traverse de piétons Prix basé sur 2 unités	150,00 \$
Inscription « défense de stationner » Prix basé sur 2 unités	15,00 \$

196-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Simon Fortin, appuyé par monsieur Dominic Dion **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que soit retenue l'entreprise « Lignes de Stationnement Rivard 2004 Inc. » et que madame Cynthia Bossé soit autorisée à mandater celle-ci à procéder au lignage des rues et de stationnements de la Municipalité au moment opportun;

Que la peinture devra être plus durable que l'an passé.

6.3 Demande d'autorisation au Ministère des Transport du Québec pour l'intersection de la rue Phaneuf et de la 116

Considérant le nouveau développement résidentiel qui est entrepris dans le secteur des rues Lajoie, de la Promenade et Phaneuf, soit « Les habitations de la rive »;

Considérant que la rue Phaneuf doit être prolongée jusqu'à la route 116 pour permettre une circulation adéquate dans le secteur;

Considérant que la confection de cette rue existante permettra également de solutionner la problématique du stationnement du Camping Wig Wam en bordure de la route 116;

Considérant l'intersection avec la route 116, laquelle est sous la juridiction provinciale;

Considérant qu'une demande doit être faite au ministère des Transport du Québec pour l'intersection Phaneuf et 116;

197-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers que madame Cynthia Bossé soit autorisée à faire la demande au Ministère du Transport du Québec pour qu'il confirme la confection de l'intersection donnant accès à la route 116 à partir de la rue Phaneuf.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Modification à l'usine de traitement d'eau potable

Considérant que la municipalité a donné pour mandat à la firme Teknika – HBA d'aller en appel d'offres conformément à la résolution 122-04-2009 de la séance régulière du 7 avril dernier;

Considérant les résultats que la firme Teknika - HBA a reçus sont les suivants :

Filtrum	427 162,86 \$ (taxes incluses)
Civ-Bec	388 000,00 \$ (taxes incluses)
Pégase Construction	427 451,98 \$ (taxes incluses)
Construction FJL inc.	381 814,22 \$ (taxes incluses)
Automation RL	373 387,66 \$ (taxes incluses)

Considérant que la firme Teknika – HBA nous recommande le plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « Automation RL » ;

Considérant que le prix soumissionné comprend un 15% supplémentaire pour les imprévus et que cet item ne concerne pas le soumissionnaire, mais bien la Municipalité;

Considérant que de ce fait, l'entreprise « Automation RL » soumissionne pour la modification à l'usine de traitement d'eau potable pour un montant total de 324 684,94 \$ taxes incluses;

198-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que soit retenue pour la modification à l'usine de traitement des eaux, l'entreprise « Automation RL » au montant de 324 684,94 \$ taxes incluses;

Que cette résolution est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

Qu'elle est également conditionnelle à l'émission d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi qu'à toute autre autorisation qui pourrait être requise.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Tournoi de golf Pro-Jeunesse de monsieur Étienne-Alexis Boucher

Considérant que le 26 août prochain aura lieu le premier tournoi de golf « Pro-Jeunesse » Étienne-Alexis Boucher;

Considérant que le tournoi vise principalement à amasser des fonds afin que des jeunes âgés entre 10 et 25 ans poursuivent leurs rêves dans de nombreux domaines tels que les arts, le sport ou l'aide humanitaire;

Considérant que les coûts de participation à cette journée s'élèvent à :

- 125,00 \$ pour le golf, la voiturette et le souper;
- 45,00 \$ pour le souper seulement;
- 100,00 \$ pour la commandite d'un trou;

199-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que, le maire, monsieur Yves Croteau et le conseiller, monsieur Alain Joubert participent au Tournoi de golf Pro-Jeunesse de monsieur le député Étienne-Alexis Boucher;

Que madame Cynthia Bossé soit autorisée à payer les frais inhérents à cette activité soit 250,00 \$ pour le golf, la voiturette et le souper.

8.2 Achat d'arbres pour le parc du terrain des Loisirs

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'achat d'arbres pour l'aménagement du parc du terrain des Loisirs;

Considérant qu'il y a lieu d'acheter des arbres matures afin que les citoyens puissent bénéficier plus rapidement des bienfaits du nouvel aménagement;

Considérant que le Centre jardin VertBec d'Acton Vale nous a soumis des prix pour 7 variétés d'arbres totalisant 9 arbres et que le montant s'élève à 641,75\$ incluant les taxes;

Considérant que le Conseil municipal a prévu à son budget 2009 un montant de 3 500,00 \$ pour l'achat d'arbres pour l'emplacement du parc du terrain des loisirs;

200-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que soit acceptée la soumission du Centre jardin VertBec au montant de 641,75\$ incluant les taxes;

Que lors de l'achat, la personne responsable s'assure de la solidité des tuteurs et que soit ajouté des tuteurs pour les chênes plantés ces dernières années;

8.3 Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités

Considérant que les 24, 25, et 26 septembre prochain la Fédération des Municipalités organise ses 68^{ième} assises annuelles sous le thème « *Nos municipalités au cœur de la relance économique* »;

Considérant que la participation de la Municipalité à ces assises permet à ses représentants de s'exprimer par le biais de forums stratégiques et que les besoins seront rapportés lors de l'Assemblée annuelle de la Fédération Québécoise des municipalités;

Considérant que lors de ces assises, les élus établissent des contacts stratégiques pour le développement de la Municipalité d'Upton;

Considérant que les frais d'inscription pour un congressiste membre de la Fédération Québécoise des Municipalités est de 535,00\$ (plus taxes) si inscrit avant le 3 septembre et de 570,00\$ (plus taxes) après le 3 septembre 2009;

Considérant que les frais d'inscription incluent la documentation et la participation aux activités mais excluent la soirée du spectacle du vendredi;

201-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers que le maire, monsieur Yves Croteau soit mandaté à participer au congrès et que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à payer les nuitées, les frais de repas et de déplacements.

8.4 Réclamation de la FADOQ

Considérant que lors d'une location de la salle communautaire la fin de semaine du 24 avril dernier une des tables a été brisée;

Considérant que la FADOQ réclame un montant de 93,75 \$ incluant les taxes pour le remplacement de la table;

Considérant qu'une grande partie des tables déjà en place appartiennent à la Municipalité et que le coût de réparation soumis par la FADOQ est similaire au coût de remplacement;

202-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de la FADOQ.

8.5 Problème d'éclairage au terrain de la pétanque

Considérant que les joueurs de pétanque reprennent leurs activités pour la saison;

Considérant que les lumières existantes ne semblent pas suffisamment efficaces pour leurs besoins, selon les joueurs;

203-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que le service des travaux publics vérifie si un ajustement dans l'angle de l'éclairage de la lumière suffirait;

Que les lumières soient redirigées pour éclairer davantage le terrain de soccer.

8.6 Problème de la patinoire

Considérant le mandat transmis à Me Poupart afin de rédiger une mise en demeure à l'entreprise Construction DJL concernant le problème de conception de la patinoire;

Considérant que la mise en demeure fait référence à la « Règle de l'art » en ce qui concerne la conception d'une patinoire en général;

Considérant que Me Poupart a besoin de l'appui d'un expert en la matière afin de poursuivre les démarches entreprises auprès de Construction DJL;

Considérant qu'une soumission a été demandée la firme Consumaj et la firme Teknika – HBA afin de procéder à l'expertise en ce qui a trait au relevé d'arpentage, au plan de relevé avec pentes existantes suivi d'un rapport technique qui déterminera si les travaux ont été effectués selon les règles de l'art;

Considérant que les prix soumissionnés sont les suivants :

Teknika – HBA : 2 800,00 \$
Consumaj : 800,00 \$

204-06-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Simon Fortin et **résolu à l'unanimité** des conseillers que soit retenue la firme Consumaj pour l'expertise sur la conception de la patinoire et ce pour un montant de 800,00 \$ plus les taxes.

8.7 Projet présenté par le RRU en collaboration avec Réjean Rousseau

Considérant que monsieur Réjean Rousseau a déposé une demande pour la réalisation d'un projet de spectacles musicaux à Upton lors de la dernière assemblée du Conseil municipal;

Considérant que depuis, monsieur Rousseau a rencontré les membres du Regroupement récréatif d'Upton (RRU) ainsi que le coordonnateur en loisir au sujet de son projet;

Considérant que ce promoteur souhaite organiser un spectacle de musique le 17 juillet prochain au stationnement du centre communautaire et qu'en cas de pluie le spectacle aurait lieu à l'intérieur;

Considérant qu'au moins un(e) membre du RRU ainsi que Boris Bhajun seront sur place pour superviser l'événement;

Considérant qu'une partie des profits du spectacle seront remis au RRU dans le but de faire l'acquisition de modules de jeux d'eau;

Considérant la recommandation du RRU dans sa résolution prise à la séance de ce comité du 26 mai dernier;

205-06-2009

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Dominic Dion, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que le RRU puisse faire une demande de permis de boisson afin qu'il y ait consommation d'alcool sur le terrain du centre communautaire ou dans le centre communautaire (en cas de mauvais temps);

Que monsieur Rousseau prenne en charge l'organisation et la sécurité du spectacle du 17 juillet 2009;

Que le RRU soit responsable de la vente et de l'achat de la bière et que tel qu'entendu entre les parties, 25% des profits de la vente de boisson soient remis au RRU pour l'acquisition future de modules de jeux d'eau;

Que monsieur Rousseau soit responsable des déficits (s'il y a lieu) et qu'aucun frais ne lui soit chargé pour l'utilisation du centre communautaire;

Que soit déterminé qui est le responsable de la publicité de l'événement;

Qu'une entente soit signée entre monsieur Réjean Rousseau et le RRU concernant les termes et conditions de la présente résolution et qu'une copie soit transmise à la Municipalité et ce, au plus tard le 30 juin 2009.

8.8 Demande d'aide de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier

Considérant la demande d'aide de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton au sujet de son deuxième défi cycliste qui aura lieu le 7 juin prochain;

Considérant que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier demande le support du service incendie pour assurer la sécurité publique sur le territoire d'Upton;

206-06-2009

Considérant la résolution numéro 164-05-2009 de ce conseil;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers que la Municipalité assure le service de deux pompiers pour une période de trois heures chacun lors de la tenue du défi cycliste le 7 juin 2009.

URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection du mois de mai 2009

Le rapport du service d'inspection du mois de mai 2009 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

207-06-2009

Considérant que le mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) vient à échéance, en conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers de renouveler le mandat, pour les deux prochaines années, des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suivants : Monsieur Pierre Dufresne, madame Florence Blanchard et monsieur Luc Bessette.

10. DIVERS

10.1 Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin

Considérant que la période de mise en candidature pour le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, décerné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est en vigueur jusqu'au 5 juin;

Considérant que notre Municipalité est bien représentée dans le domaine par monsieur Gilles Paradis de par son dévouement pour la cause écologique en général et pour son implication en tant que directeur de l'Association d'horticulture « Les 3 clochers »;

Considérant qu'il y a lieu de reconnaître officiellement son engagement bénévole par le biais d'une mise en candidature pour le prix Dollard-Morin;

208-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers que la Municipalité propose la candidature de monsieur Gilles Paradis pour le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

10.2 Adhésion aux Fleurons du Québec

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités, fondatrice des Fleurons du Québec invite la Municipalité à participer à sa 4^{ième} édition de la classification horticole des municipalités;

Considérant qu'en s'inscrivant et en participant aux Fleurons du Québec, la Municipalité pourrait bénéficier de multiples retombées telle que de pouvoir s'afficher avec la mention des Fleurons du Québec et ainsi attirer l'industrie touristique;

Considérant que par l'adhésion aux Fleurons du Québec, la Municipalité fortifie ses actions en matière de développement durable;

Considérant qu'il est prévu deux forfaits d'inscription soit le plan annuel ou le plan triennal aux coûts suivants :

- 333,00 \$ plan annuel;
- 870,00 \$ plan triennal;

209-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que soit accordé un montant de 870,00 \$ adhérent ainsi au plan triennal des Fleurons du Québec;

Que soit décrété un budget pour l'embellissement de la Municipalité afin d'acheter environ 10 corbeilles à fleurs et de les installer sur des poteaux de la Municipalité;

Que la demande soit faite au service des travaux publics afin qu'ils procèdent à la recherche où à l'achat de crochets qui serviront à suspendre les corbeilles fleuries;

Que la modification et le traitement contre les intempéries des plaquettes de bois qui ont servis pour le 150^{ième} de la Municipalité soient entrepris afin que l'on puisse les réutiliser pour embellir la Municipalité.

10.3 Règlement provincial Q-2, r.8

Considérant les recommandations de monsieur Benoît Provost, inspecteur en bâtiment et en environnement à la Municipalité aux fins d'assurer le respect du règlement Q-2, r.8;

Considérant la lettre de monsieur Serge Dupont à savoir qu'il y a quatre possibilités de fonctionner pour l'inspection d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées et que lesdites possibilités sont les suivantes :

- Document d'un consultant ;
- Document de l'entrepreneur;
- Document du propriétaire;
- Statut quo.

Considérant que le Conseil municipal doit déterminer la façon qui sera utilisée pour vérifier la conformité du système d'évacuation de traitement des eaux usées;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une saine gestion des risques et responsabilités de la Municipalité et ce, dans l'intérêt général de la population;

210-06-2009

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert , appuyé par monsieur Simon Fortin **et résolu à l'unanimité** des conseillers qu'un projet de modification de la réglementation d'urbanisme soit adopté lors d'une séance ultérieure afin d'exiger que le propriétaire d'une nouvelle installation septique soumettre la preuve de la conformité des travaux de construction du système avec les exigences du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et ce, signée par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière.

10.4 Paiement à la firme Teknika - HBA

Considérant qu'il y a lieu de procéder au paiement des factures FR5977, FR5978 et FR5979 de la firme Teknika - HBA concernant la modification aux équipements de traitement d'eau potable, le remplacement des pompes au poste de pompage Lanoie et l'assistance technique fourni par monsieur Robert Ducharme ingénieur;

211-06-2009

En conséquence **il est proposé** par monsieur Dominic Dion , appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit autorisée, madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder au paiement des factures FR5977, FR5978 et FR5979 totalisant la somme de 7 517,57 \$;

Que les frais d'ingénierie pour la modification aux équipements de traitement d'eau potable soient financés à même le transfert de la taxe sur l'essence.

10.5 Demande de permission du Centre Toxi-Co Gîtes

Considérant que le Centre Toxi-Co Gîtes demande à la Municipalité la permission de tenir un lavo-thon dans le but d'une levée de fonds pour les résidents de son centre;

Considérant que l'activité se tiendrait les 5, 6 et 7 juin prochain dans le stationnement du centre communautaire (remis à la fin de semaine suivante en cas de pluie);

Considérant que pour ces dates, le centre communautaire n'est retenu pour aucune autre activité ou location;

212-06-2009

En conséquence **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers que la demande du Centre Toxi-Co-Gîtes soit acceptée.

10.6 Demande de monsieur Huot

Monsieur Huot fait remarquer aux membres du conseil la problématique concernant la collecte de déchets sur la rue des Cèdres. Monsieur Alain Joubert, conseiller municipal et président de la Régie intermunicipale des déchets de la région Maskoutaine explique que le camion de collecte de déchets est dans l'incapacité d'effectuer un virage suffisant et qu'il doit reculer. Toutefois cette manœuvre met la sécurité du publique en danger;

Le conseiller, monsieur Alain Joubert assure qu'il parlera à nouveau avec monsieur Fontaine de la problématique et donnera suite à une assemblée ultérieure.

10.7 Conflits d'intérêts - explications

Monsieur Alain Joubert, conseiller prend la parole et explique que lors de la dernière assemblée, il y aurait eu mention d'un possible conflit d'intérêt dans le dossier du stationnement de la Fabrique. Or, monsieur Alain Joubert s'est informé auprès d'un avocat concernant la situation en cause et ce dernier serait d'avis à ce que cette situation ne soulève aucunement matière à un possible « conflit d'intérêt ».

10.8 Information concernant les licences pour chiens

Le maire, monsieur Yves Croteau explique qu'il s'est renseigné auprès des municipalités avoisinantes et pense à revoir, au budget 2010, les modalités et la nécessité d'une entente avec le Pavillon des animaux pour le contrôle des animaux domestiques et la vente de licences.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

213-06-2009

Pour faire suite à la suggestion de monsieur Normand Barbeau, **il est proposé** par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit

présenté à une assemblée ultérieure, un projet de règlement afin d'exiger, pour toute nouvelle résidence, ainsi que lors de travaux de remplacement d'une toilette d'une résidence existante, l'installation de cabinets qui consomment moins d'eau potable.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mai 2009.

214-06-2009

Il est proposé par monsieur Alain Joubert, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mai 2009.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

215-06-2009

Il est proposé par monsieur Simon Fortin, appuyé par monsieur Alain Joubert **et résolu à l'unanimité** des conseillers que soit levée la présente assemblée à 21 heures 25 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.